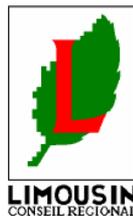


Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

MAE Territorialisées L'exemple du Contrat territorial Vienne amont



Lathus, le 26 janvier 2011



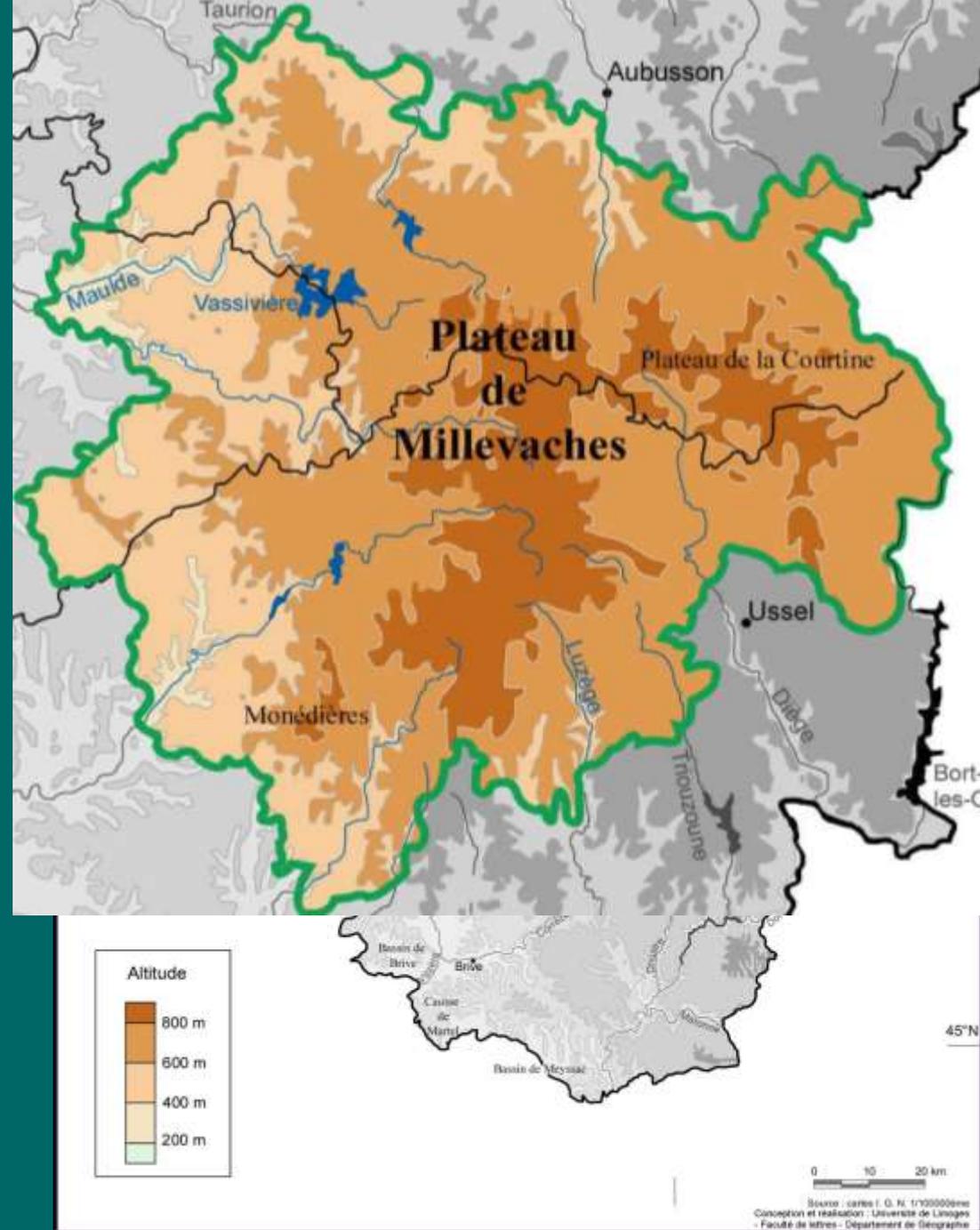
Plan d'intervention

- ◆ 1/ Carte d'identité du PNR de Millevaches en Limousin
- ◆ 2/ Enjeux en termes de milieux aquatiques
- ◆ 3/ Le Contrat territorial Vienne amont
- ◆ 4/ les MAET du CTVA
- ◆ 5/ Exemple du bassin du Lauzat

1/ PNR Millevaches

113 communes pour $\approx 41\ 000$ hab.
3300 km²

- Zone Montagne limousine de 290 à 976 m d'alt. moy. de 630 m d'alt.
- Tête de bassin
Importance des zones humides
Sources du bassin de la Loire et de la Dordogne
- Paysages très variés : landes sèches, forêts anciennes de feuillus ...



2/ Enjeux écologiques

- ◆ Sites Natura 2000, inventaires ZNIEFF ou ZICO
- ◆ Un territoire à enjeux aquatiques forts :
 - rivières de **1^{ère} catégorie**, classées pour la protection des **grands migrateurs**
 - forte densité de **zones humides** (16 234 ha selon inventaire CBNMC, > 5% du PNR)
- ◆ Un territoire à moule perlière, écrevisse à pieds blancs, truite fario, lamproie de planer, ... des espèces patrimoniales en fortes régressions



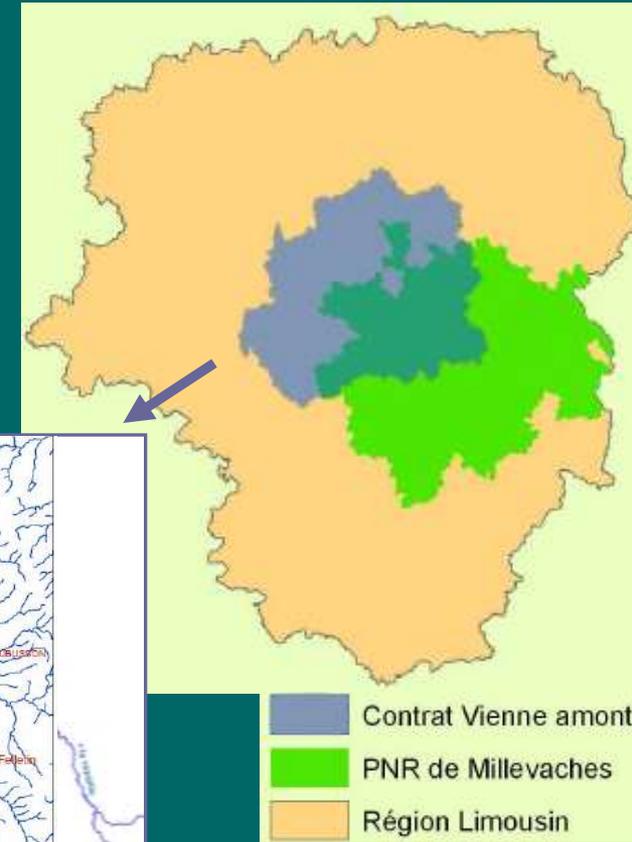
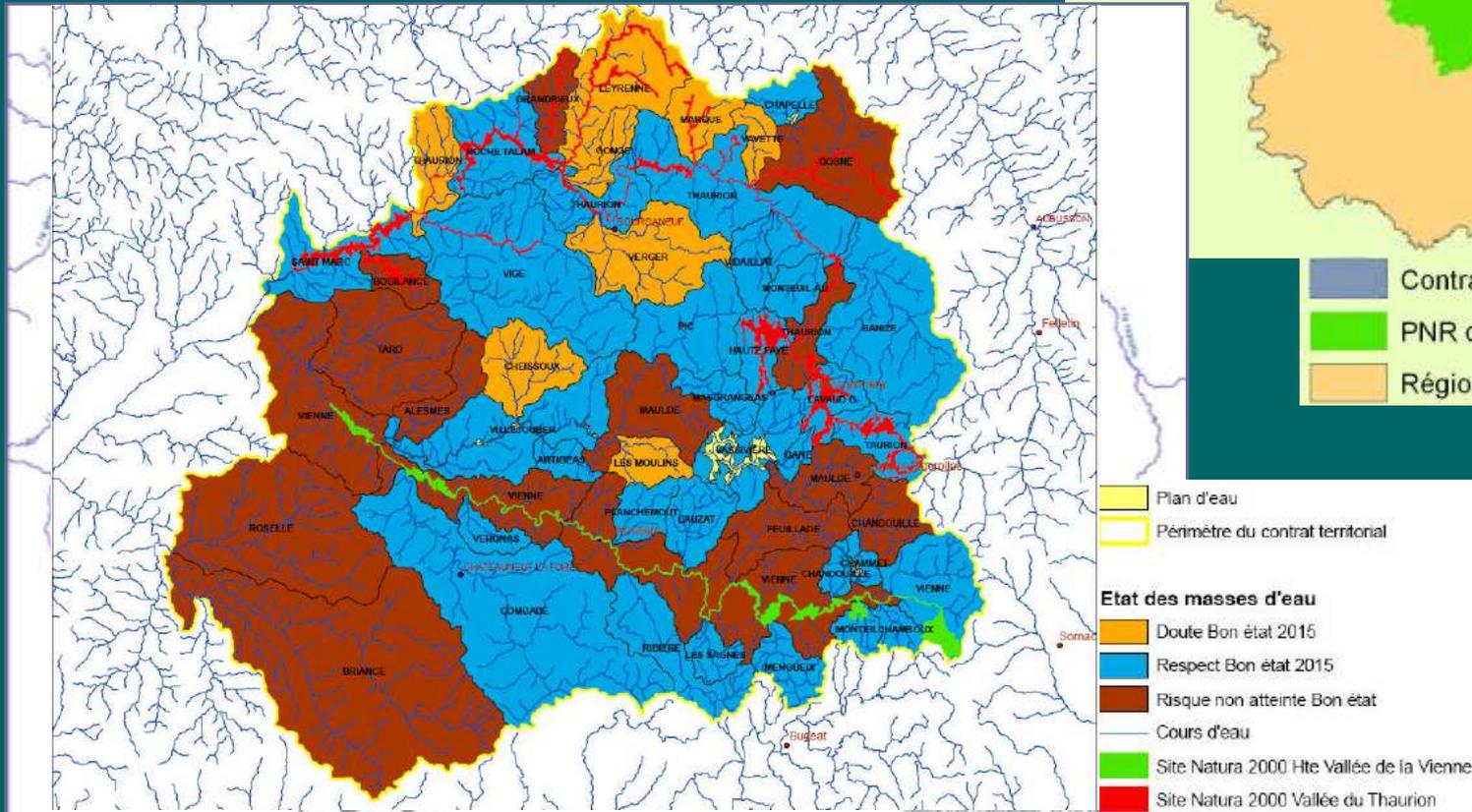
3 / le CTVA : genèse

- ◆ 2007 : Présélection du dossier de candidature « Contrat territorial Vienne amont » par l'AELB
 - BV Vienne = prioritaire pour le contrat et les MAE
 - sous BV Lauzat = « test » pour 2009
- ◆ 2008 : Intégration du volet agricole au programme Leader « Millevaches »
- ◆ 2009 : Premières contractualisations MAE à titre dérogatoire sur le Lauzat
Implication commune de l'EPBV et du PNR dans l'élaboration
- ◆ 2011 : signature du CTVA et 1^{ère} année de réalisation d'actions

3/ le CTVA : généralités

53 masses d'eau dont 7 « plan d'eau » et 46 « cours d'eau »
50% respect objectif bon état en 2015
17% en doute
33% délais /actions supplémentaires

◆ Sur 3 départements, 2440 km²



3/ le CTVA

Etablissement Public
du Bassin de la Vienne



16 maîtres d'ouvrage
≈ 500 actions prévues / 5 ans (2011-2015)
Montant prévisionnel ≈ 7,5 M d'€ TTC

3/ le CTVA : types d'actions programmées

- ◆ Réduction des dégradations morphologiques en milieu agricole et sylvicole ;
- ◆ Restauration de la continuité écologique et sédimentaire ;
- ◆ Réduction de l'impact des étangs ;
- ◆ Restauration et gestion des milieux humides ;
- ◆ Restauration et entretien des berges et de la ripisylve ;
- ◆ Sensibilisation, communication, valorisation des actions ;



3 / Le CTVA et son contexte agricole

- ◆ agriculture à dominante **élevage** (92% SAU en prairies)
- ◆ chargements faibles sur la zone « montagne limousine » (0,47 à 0,80 UGB/ha) et jusqu'à 1,45 UGB/ha sur la zone de piémont
- ◆ Pastoralisme indispensable au maintien/restauration des milieux ouverts



- ◆ Certaines pratiques agricoles néfastes pour le milieu

4 / les MAE T du CTVA : généralités

Intégration des préoccupations environnementales à la PAC : les MAE

- Niveau UE : les règlements européens
- Niveau national : le PDRH (2007-2013)
- Niveau régional : le DRDR Limousin (2007-2013)

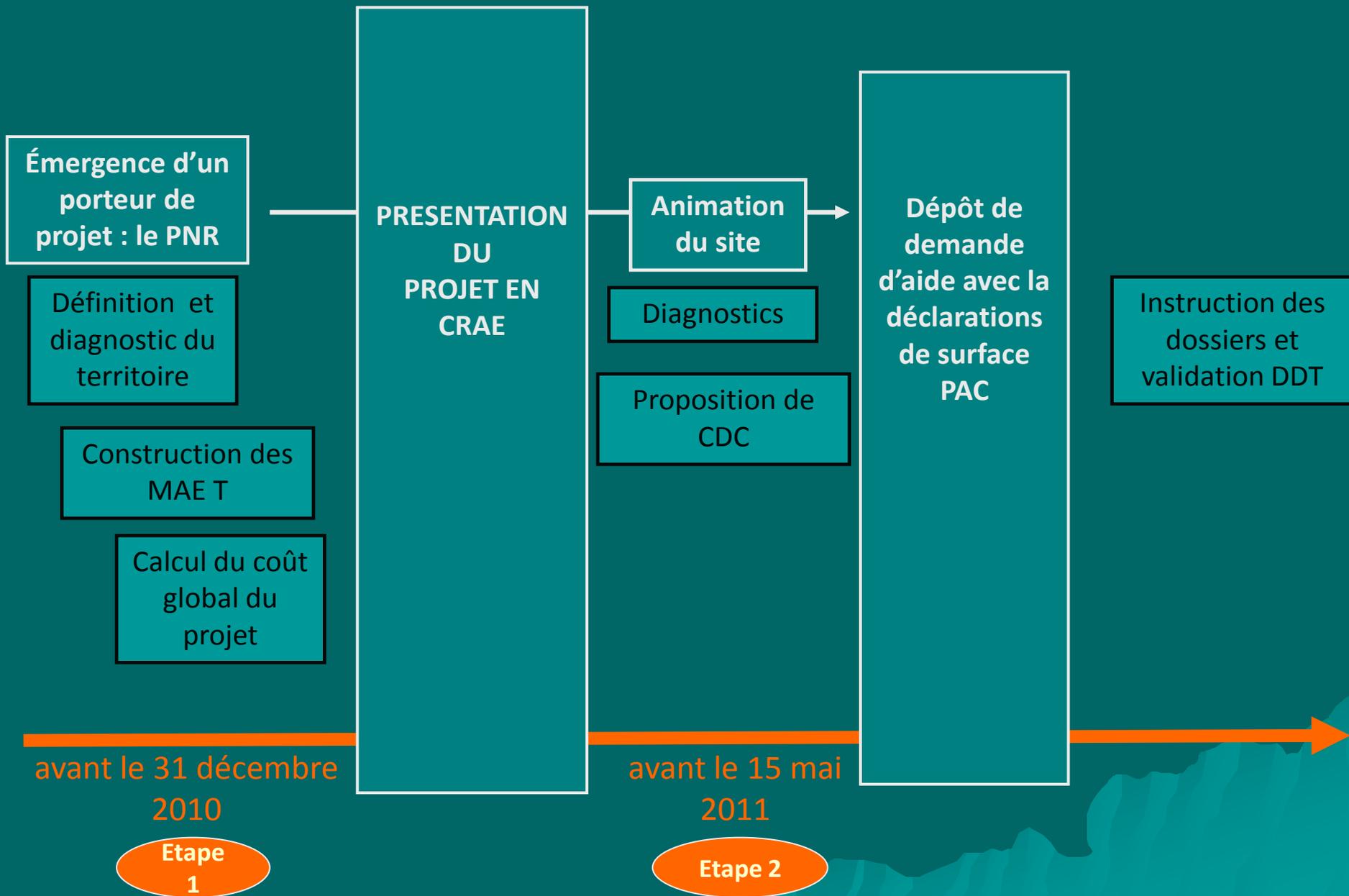
▪ Contexte des MAE T en région Limousin

MAE T financées par Etat et Europe uniquement sur des sites Natura 2000 or 62 % des zones humides se situent hors sites N 2000

▪ Objectif

Volonté du PNR de rééquilibrer le dispositif en proposant des MAE T hors site Natura 2000 dans le programme LEADER (GAL Millevaches)

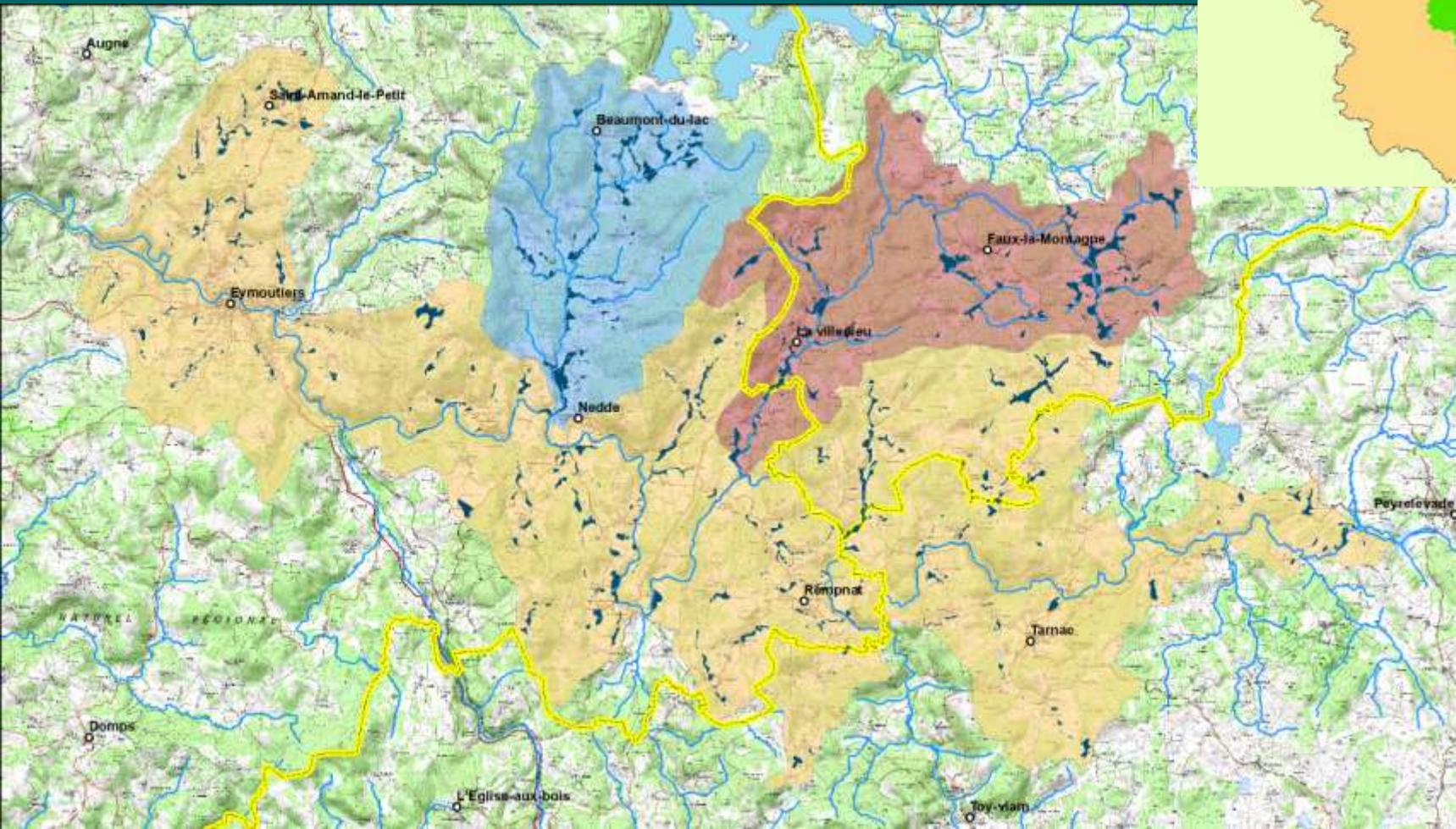
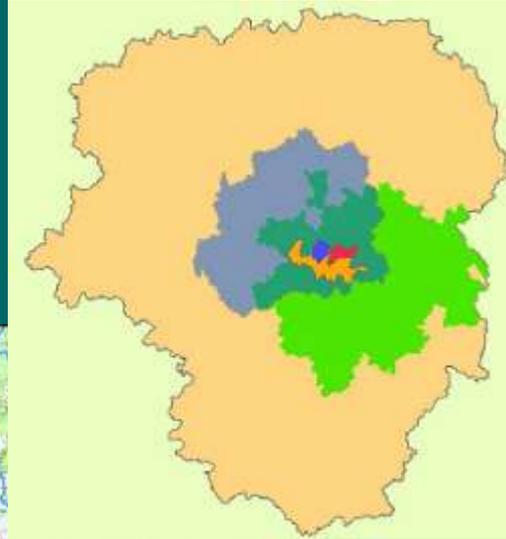
4 / les MAE T du CTVA : procédure



4 / les MAE T du CTVA

Etape
1

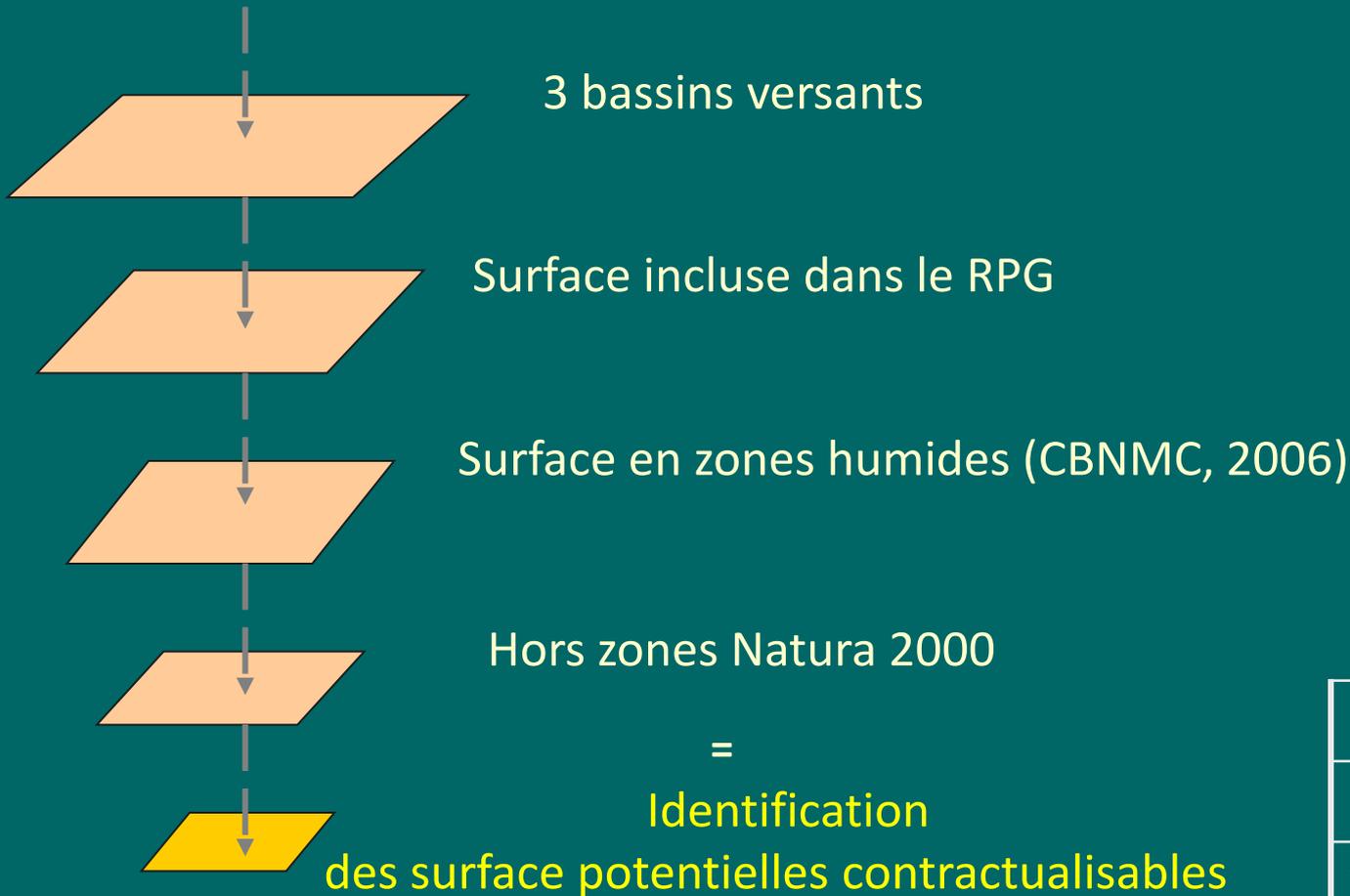
Définition du périmètre d'actions



4 / les MAE T du CTVA

Etape
1

Détermination des zones éligibles au MAE T par superposition des couches



Lauzat	60 ha
Feuillade	15 ha
Vienne	225 ha
TOTAL	300 ha

4 / les MAE T du CTVA

Etape
2

Diagnostic et proposition d'engagements composant les MAE
Préconisation par îlots

Diagnostiques d'exploitation (réalisés par les chambres d'agriculture 87, 23 et 19)

Description générale des caractéristiques de l'exploitation et des pratiques agricoles à l'échelle des îlots identifiés en ZH

Diagnostiques environnementaux (réalisés par le Parc ou par la cellule d'assistance technique du CREN L)

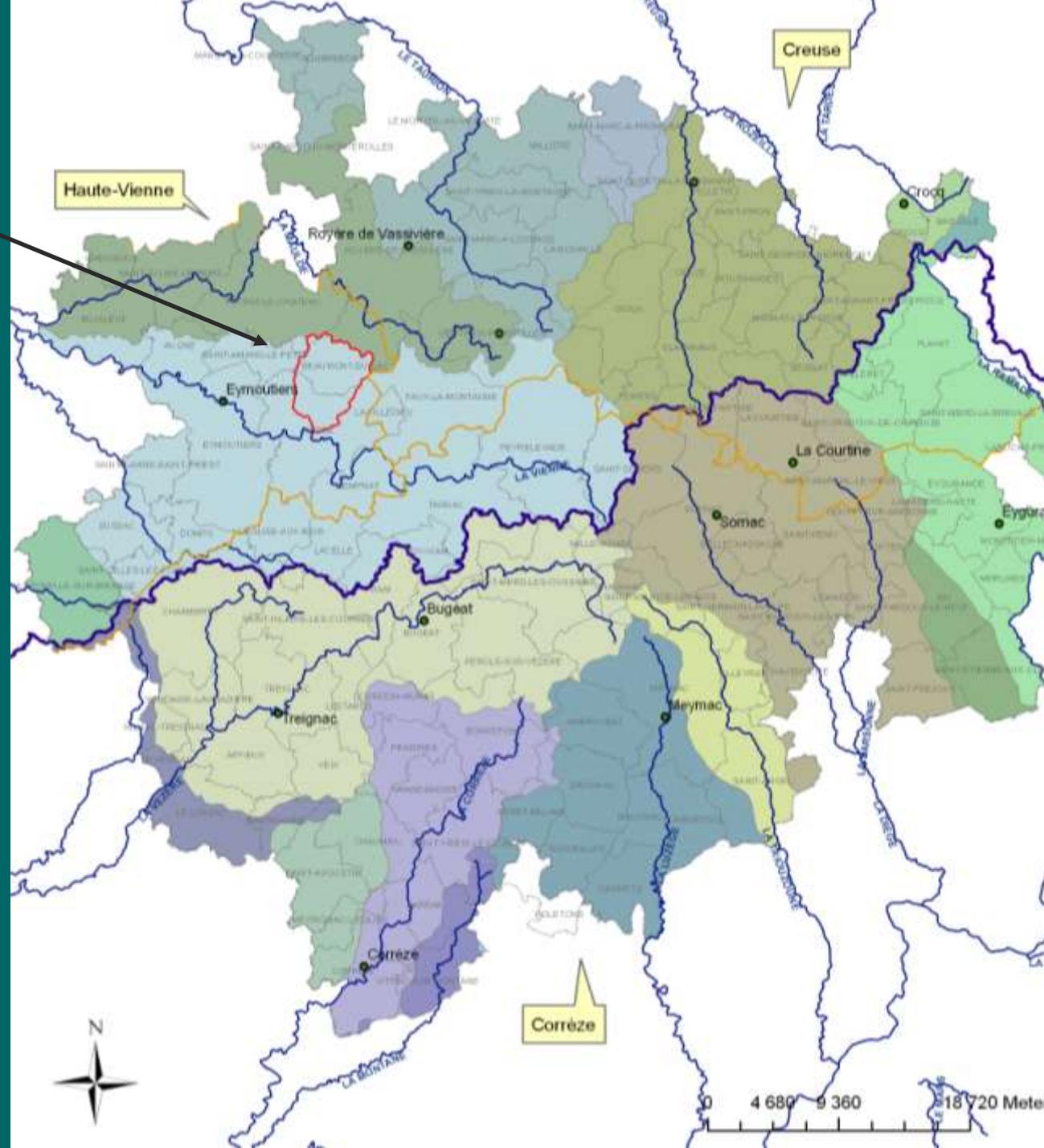
Description des habitats et de leur état de conservation en fonction des pratiques par îlot

Diagnostiques hydrologiques (réalisés par le Parc ou par le technicien de rivière)

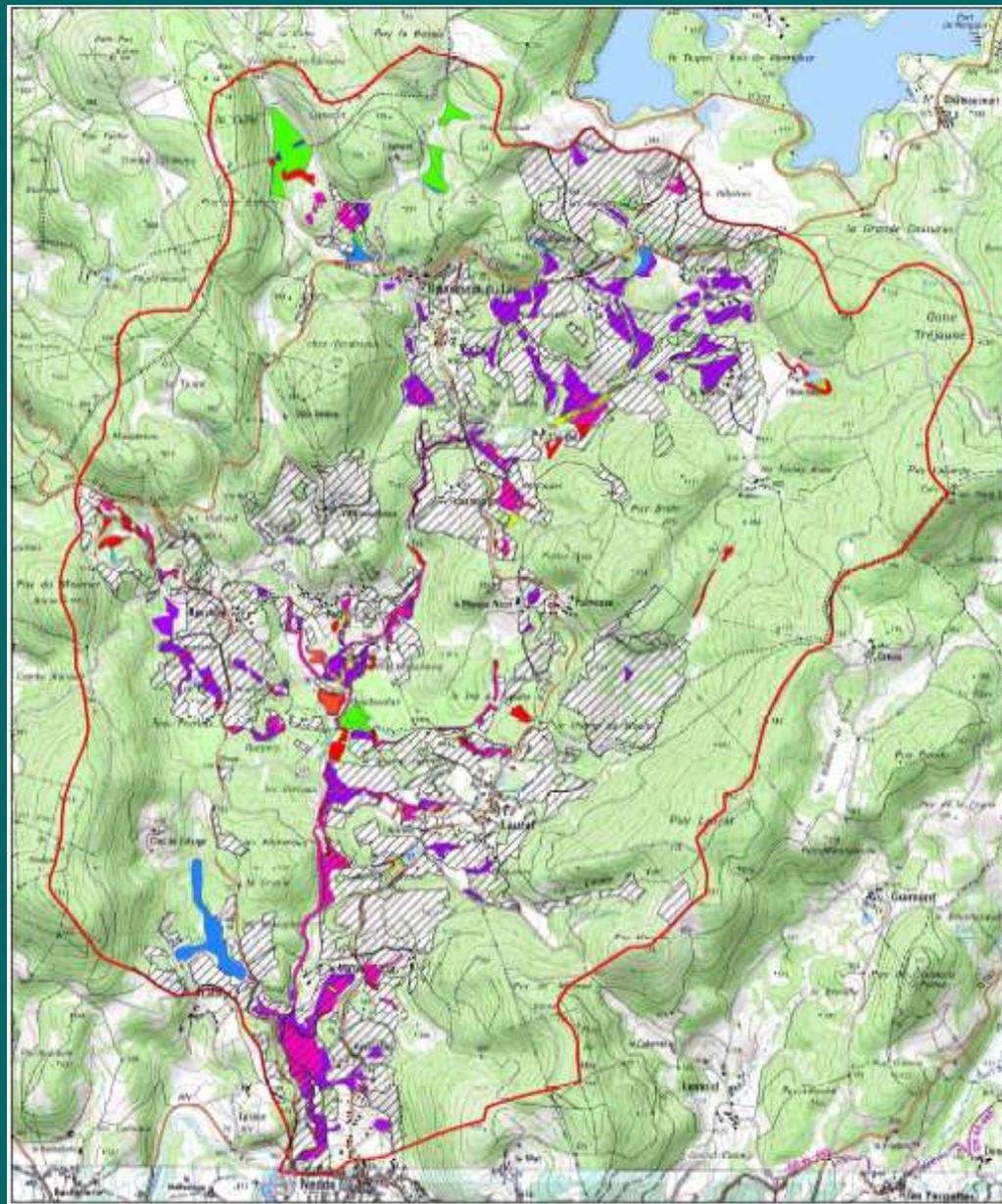
Etat des lieux et évaluation des altérations par tronçon concerné

5/ Exemple du bassin versant du Lauzat

- Bassin versant de la Vienne
- Sous secteur hydrographique de la source de la Vienne à la Combade
- 2 communes Nedde et Beaumont-du-Lac
- 2 585 ha



Mise en œuvre 2009



 Registre parcellaire graphique 2007

 Limite du bassin versant du Lauzat

habitats_lauzat

Typologie des habitats en zone humide

 Aulnaie-Frennaie alluviale ou riveraine

 Aulnaies marecageuses

 Haut-marais à bombements de sphaignes colorées ou de polytrich commun

 Landes tourbeuses

 Megaphorbiaies collinéennes

 Prairies mesohygrophiles eutrophes pâturées à *Juncus effusus* largement dominant

 Gaulais marecageux

 Tourbieres (ou marais) de transition, incluant les tremblants et les radeaux flottants

 Tourbieres boisées

 Tourbieres dégradées dominées par la Molinie (*Molinia caerulea*)

 Vegetations à Juncus à tiges aigues (*Juncus acutiflorus*) et *Carum verticillatum*

 Vegetations acidiphiles à Nard raide (*Nardus stricta*) et Juncus raide (*Juncus squarrosus*)

 Vegetations des gouilles liées aux hauts-marais

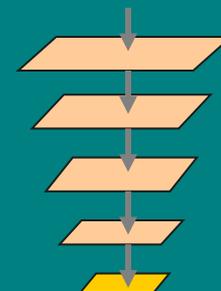
 Vegetations mesotrophes des sols tourbeux à *Carex rostrata* ou *Carex paniculata* dominant

Etape
1

Surface cible 2009- 2012

60 ha

10 exploitations





Tronçon B1 (ilot 26)



Affluent rive droite du Lauzat



Tronçon B2 (ilot 24)



Affluent rive droite du Lauzat

Tronçon B3 (ilot 24 et 23)



Lauzat

Tronçon B4 (ilot 23)



Affluent rive gauche du Lauzat

Tronçon B5 (ilot 20)

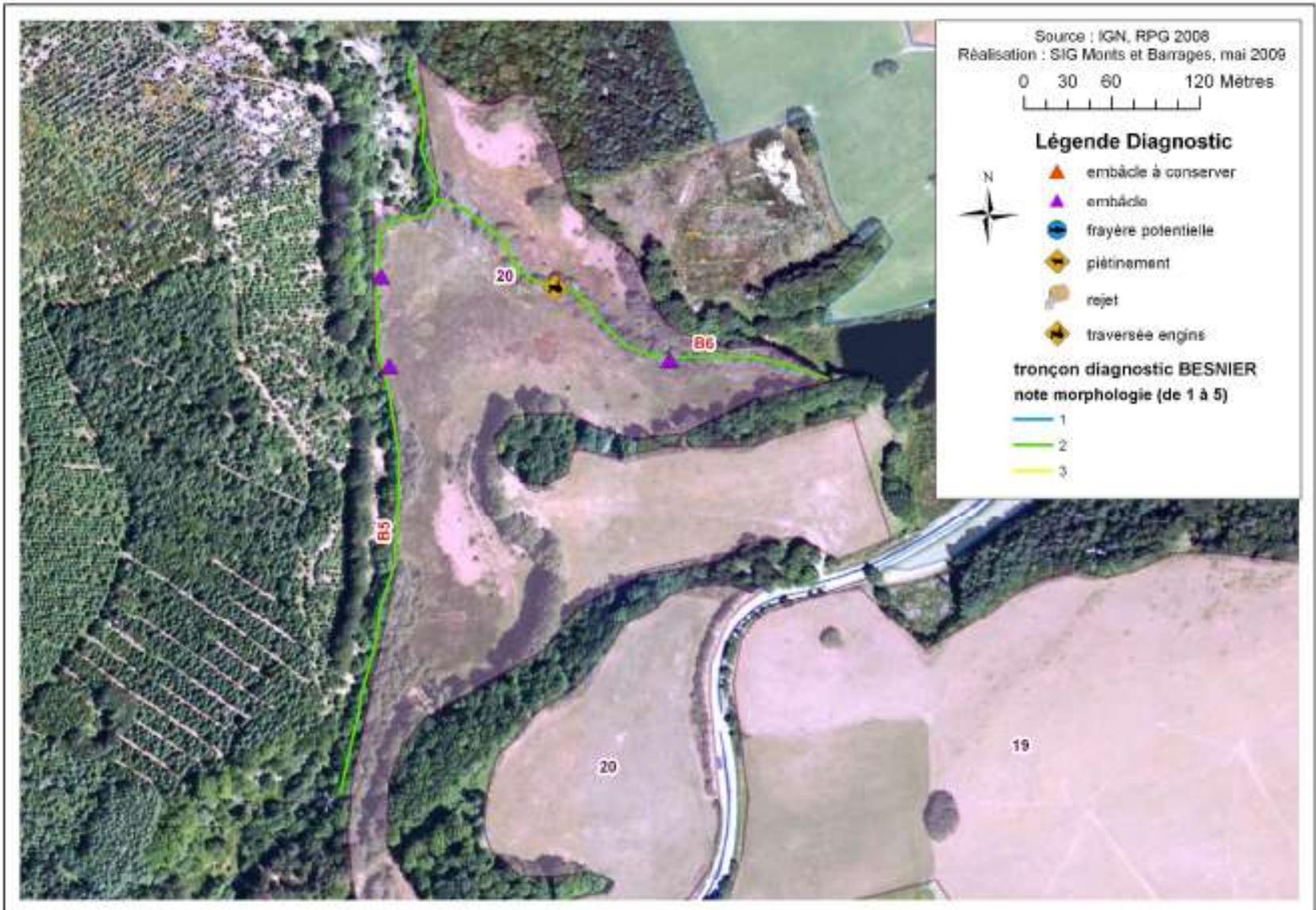


Affluent rive gauche du Lauzat

Tronçon B6 (ilot 20)



Lauzat



Conclusions « diagnostic »

Ilot	Atouts	Contraintes	Points à améliorer (Facteurs déclassants vis à vis de la DCE)	Préconisations	Mesures à mettre en place (n° de parcelles)
26 Tronçon B1	Frayères potentielles	Piétinement Ripisylve peu dense Embâcles en formation	Diminuer les apports en matières fines issues des piétinements Restaurer la continuité	Gestion sélective de la ripisylve et des embâcles Mise en place d'un abreuvoir	MAE : LI-BVLA-RI2 Investissements : Mesure 216
24 Tronçon B2	Diversité faciès d'écoulement et habitats Densité ripisylve	Ripisylve d'âge homogène en pleine croissance Problèmes de continuité (embâcles, racines) Piétinements du bétail et traversée de tracteur	Diminuer les apports en matières fines issues des piétinements et des traversées Restaurer la continuité	Gestion sélective de la ripisylve (recépage) Enlèvement sélectif des embâcles Mise en place de passerelles (combiner avec clôtures si besoin)	MAE : LI-BVLA-RI2 Investissements : Mesure 216
24 Tronçon B3	Ripisylve diversifiée Diversité des habitats Clôture le long du ruisseau	Sujets vieillissants Zone d'abreuvement (restreinte)	Préserver et diversifier les habitats	Gestion sélective de la ripisylve Enlèvement sélectif d'embâcles	MAE : LI-BVLA-RI2
23 Tronçon B4	Densité ripisylve Diversité d'habitats	Ripisylve d'âge homogène en pleine croissance Problèmes de continuité (embâcles, racines) Petits piétinements	Restaurer la continuité	Gestion sélective de la ripisylve et des embâcles	MAE : LI-BVLA-RI2
20 Tronçon B5	Présence d'embâcles et de végétaux aquatiques diversifiant les habitats Ripisylve continue	Écoulements et substrats homogènes Ripisylve vieillissante	Préserver et diversifier les habitats	Gestion sélective des embâcles et de la ripisylve	MAE : LI-BVLA-RI2
20 Tronçon B6	Ripisylve diversifiée Diversité des habitats	Ripisylve vieillissante Traversée de tracteur	Diminuer les apports de matières fines issues des traversées Préserver et diversifier les habitats	Gestion sélective des embâcles et de la ripisylve Aménagement d'une passerelle	MAE : LI-BVLA-RI2 Investissements : Mesure 216

Les 3 mesures proposées

MAE T (dispositif 214 I.3 du PDRH)

Mesures compensatoires pour des pratiques respectueuses de l'environnement
Financé par AELB au titre du CTVA et par le FEADER-LEADER (GAL Millevaches)

1 - Réduire l'impact du piétinement par une gestion extensive
des zones humides pâturées (couplée à la mesure 216)

2- Amélioration de la fonctionnalité des zones humides par une restauration des
pacages (couplée à la mesure 216)

3 -Entretien des ripisylves

Les mesures proposées

1 - Réduire l'impact du piétinement par une gestion extensive des zones humides pâturées (couplée à la mesure 216)

ENGAGEMENTS

Socle H 02 + Herbe 01;03 et 04

- Tenir un carnet d'enregistrement des pratiques
- Ne pas apporter de fertilisation minérale ou organique (hors déjections des bêtes au pâturage)
 - Ne pas apporter de magnésium et de chaux
 - Chargement annuel maximal de 0,6 U.G.B/ha
- Présence des bêtes possible entre le 1er mai et le 15 novembre

Rémunération : 156 €/ha/an

Les mesures proposées

2- Amélioration de la fonctionnalité des zones humides par une restauration des pacages (couplée à la mesure 216)

ENGAGEMENTS

Herbe 03;04, Ouverture 01

- Ne pas apporter de fertilisation minérale ou organique (hors déjections des bêtes au pâturage)
 - Ne pas apporter de magnésium et de chaux
 - Chargement annuel maximal de 0,8 U.G.B/ha
- Présence des bêtes possible entre le 15 mai et le 15 novembre
 - Réaliser certains travaux de réouverture
- Tenir un carnet d'enregistrement des pratiques

Rémunération : 267 €/ha/an

Les mesures proposées

3 -Entretien des ripisylves

ENGAGEMENTS

Linea 03

- Tenir un carnet d'enregistrement des pratiques
 - Respecter le plan de gestion
 - Respecter des dates d'intervention

Rémunération : 1 € du ml

Mesure 216 investissements non productifs

Si parcelle contractualisée en MAE est associée au linéaire du cours d'eau et
points noirs détectés = piétinements...

=> Possibilité d'améliorer les points noirs (s'il y en a) sur le linéaire associé

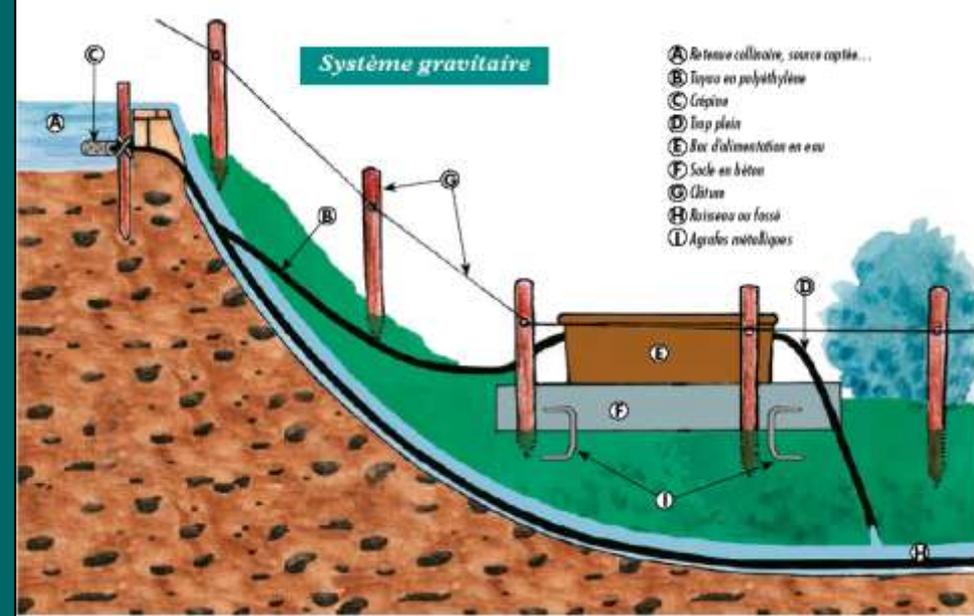
**Investissement + travaux (effectué par un prestataire) = financements publics
jusqu'à 80% des dépenses éligibles**

Financé par le FEADER – LEADER et par l'AELB et éventuellement par les départements



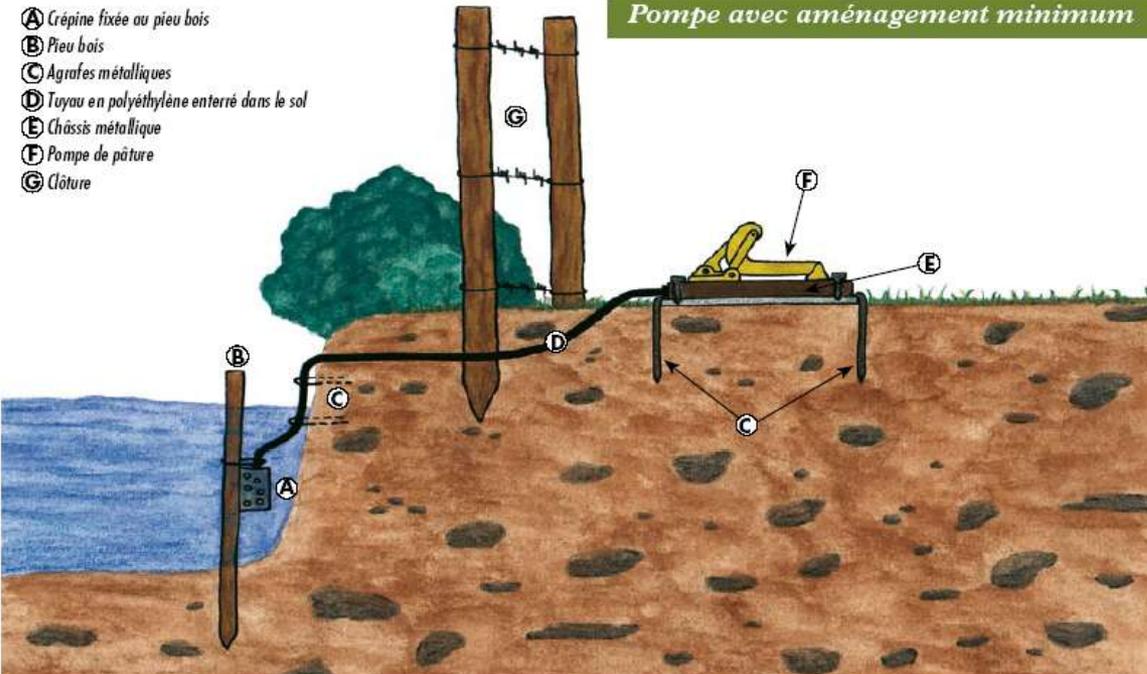
Résorption des points noirs diagnostiqués

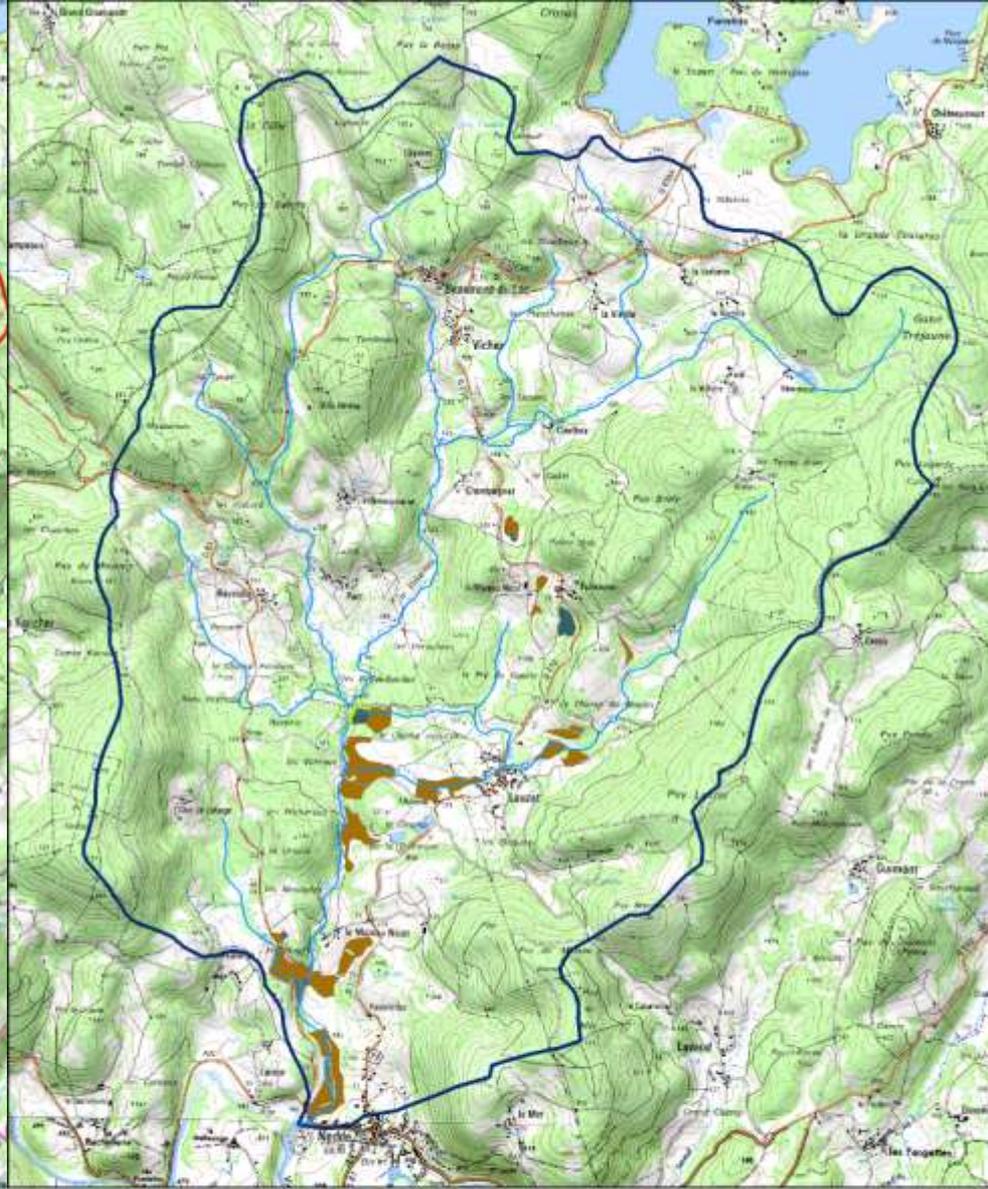
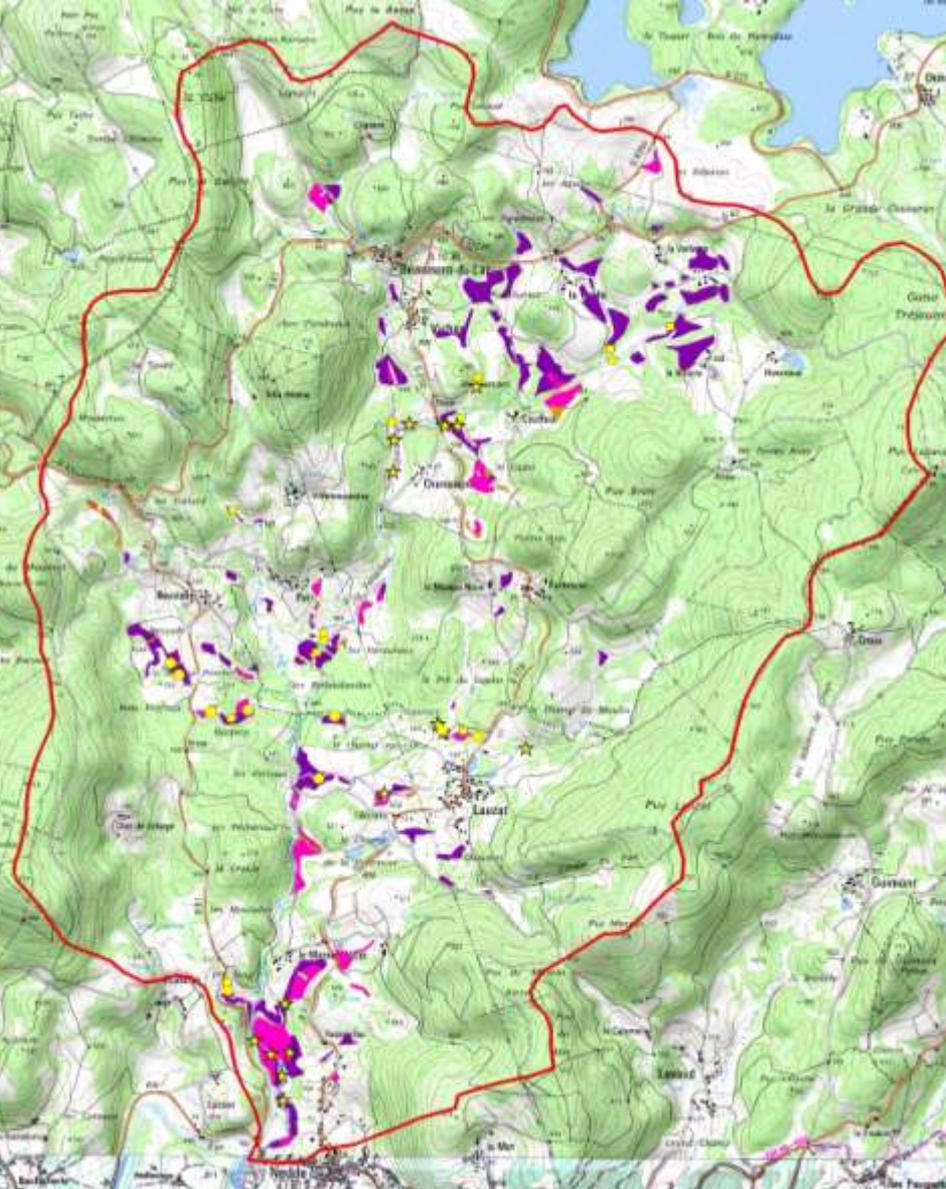
- Franchissements
- Abreuvements
- Mise en défens des berges



- A) Crépine fixée au pieu bois
 B) Pieu bois
 C) Agrafes métalliques
 D) Tuyau en polyéthylène enterré dans le sol
 E) Châssis métallique
 F) Pompe de pâture
 G) Clôture

Pompe avec aménagement minimum





Zones humides potentielles
à contractualiser

Secteurs contractualisés
2009 et 2010

Bilan des contractualisations

- ◆ En 2009, 26 ha et 5488 ml par deux agriculteurs pour un montant total sur cinq ans de 47 987, 60 €.
- ◆ En 2010, un agriculteur en plus, surfaces contractualisées 13 ha pour un montant total dédié aux 10 311.50 € pour 5 ans
- ◆ Un dossier 216 aidé 3306 € pour un montant total de 5602 € main d'œuvre de l'agriculteur incluse

Les écueils

Absence de connaissance initiale de « la sociologie » des exploitations sur un potentiel de 10

- 1 exploitant ne possède pas de ZH
- 2 exploitations en grande difficulté (financière, santé)
- 1 bi actif sur surface trop réduite
- 1 PV loi sur l'eau
- 1 transmission père fils
- contexte économique global défavorable aux investissements

Absence jusqu'à octobre 2010 du cadre national d'intervention des mesures 216
Obligation d'intégrer les aides au programme LEADER du Gal Millevaches

MERCI DE VOTRE ATTENTION

MAE T sur le territoire Parc

- ◆ Prévues au DRDR : MAE T au titre de Natura 2000; financées Etat / Europe (FEADER) contractualisé en 2009 738 ha
- ◆ En top up : Contrat de Parc pour les landes sèches situées hors Natura 2000 ; financées Région 100 % (111 ha pour 111 680 €)
- ◆ Contrat T Vienne amont : dédiées aux zones humides , financées Agence de l'eau Loire Bretagne et programme LEADER Millevaches (prévu pour environ 300 ha actuellement 40 ha)